

## POHER COMMUNAUTE

Date de convocation : 28 mai 2010  
Date d'affichage : 8 juin 2010

Nombre de membres :  
en exercice : 34  
présents : 28  
votants : 33

**L'an deux mille dix,  
le 3 juin à dix-huit heures trente**

*le Conseil de Poher communauté , légalement convoqué, s'est réuni à Carhaix en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC*

**Étaient présents** Christian TROADEC, Jean-Marc ANTOINE, Daniel COTTEN, Rémy L'HOPITAL, Roger LOSTANLEN, Bernadette LARROQUE, Henri SEZNEC, Hélène GUILLEMOT, Hélène JAFFRE, Olivier FAUCHEUX, Marie-Antoinette QUILLEROU, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Marie-Hélène LE BIHAN, Sylvie LE MAT, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Samuel FEAT, Xavier BERTHOU, Joël PINSEC, Anne-Marie YVINEC, Erwan LE BIHAN, Jean-Claude LE GUELAFF, Didier GOUBIL, Viviane MOISAN, Marie-Hélène SALIOU, Brigitte VALLEE, Philippe NEDELLEC

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie YVINEC

**Absent** : Michelle BOULC'H

**Procurations** : - Claude KERANGUYADER à Jacques QUILTU- Pierrot BELLEGUIC à Philippe NEDELLEC- José LE CAROFF à Marie-Hélène LE BIHAN- Jo BERNARD à Daniel COTTEN- Jean GRANNEC à Viviane MOISAN

### ZAC de Kergorvo – désignation des représentants de la collectivité au sein de la « commission d'aménagement » SAFI.

Par délibération en date du 31 mai 2007, le conseil communautaire a décidé de confier la concession d'aménagement de la ZAC de Kergorvo à la Société d'Aménagement du Finistère (SAFI).

Il convient de désigner les membres qui siègeront à la « commission d'aménagement » interne à la SAFI chargée d'attribuer l'ensemble des marchés nécessaires (maîtrise d'œuvre, travaux...) pour l'aménagement de la ZAC de Kergorvo.

#### **Il est proposé au Conseil :**

de désigner comme membres de la commission :

- 1 titulaire : Xavier BERTHOU
- 1 suppléant : Jacques QUILTU

#### **UNANIMITE POUR**

### Parc d'activités de Kerhervé – acquisition du terrain CECAB

Par délibération en date du 31 mai 2007, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de la requalification et de l'extension du parc d'activités de Kerhervé à Clédén-Poher.

Afin de permettre d'une part, à l'entreprise TSO de s'étendre et d'autre part, la modification du tracé de la voie principale du parc (pour en améliorer le fonctionnement), l'acquisition d'un terrain est nécessaire.

Le groupe CECAB propriétaire des parcelles ZL 202 et 203 pour 2221m<sup>2</sup> (cf plan ci-joint), est vendeur au prix de 5€ HT/m<sup>2</sup>.

La parcelle est constructible, viabilisée, de configuration régulière, plate et bénéficie d'une bonne visibilité.

#### **Il est proposé au conseil :**

- De se prononcer sur l'acquisition, auprès de la CECAB, des parcelles ZL202 et ZL203 d'une contenance de 2221m<sup>2</sup> au prix de 5€ HT/ m<sup>2</sup>.

Le prix total prévisionnel s'établit donc à 11 105€ HT soit 13 281.58€ TTC. Les frais d'actes sont en sus et à la charge de Poher communauté.

- D'autoriser le président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision.

#### **UNANIMITE POUR**

### Parc d'activités de Kervoasdoué Ouest :

### Plan de financement de la 2<sup>ème</sup> tranche

Par délibération en date du 9 octobre 2008, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de l'aménagement de la zone de Kervoasdoué Ouest à Carhaix-Plouguer. La première tranche de travaux est aujourd'hui achevée et a permis l'installation d'OCP REPARTITION.

Dans le cadre de l'installation d'EB TRANS, il est nécessaire d'engager une deuxième tranche de travaux. **A l'issue de la consultation en procédure adaptée, le coût total de cette 2<sup>ème</sup> tranche est estimé à 350 297.33€ se décomposant comme suit :**

DEPENSES HT	RECETTES HT
Acquisitions de terrains 0€	Subvention DDR (25 %) 87 574€
Voirie et réseaux divers 264 238.6€	<b>Autofinancement (75%) 262 723.33€</b>
Aménagement paysager 26 558.73	
Maîtrise d'œuvre, SPS, CT 45 000 €	
<b>Frais divers (frais de reproduction 14 500 € communication...)</b>	
<b>TOTAL : 350 297.33HT</b>	<b>TOTAL : 350 297.33€ HT</b>

#### **Il est proposé au conseil :**

- D'approuver le plan de financement prévisionnel de la tranche 2 ci-dessus.
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions

D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

#### **UNANIMITE POUR**

*Arrivée de Monsieur Claude KERANGUYADER. Le nombre de présents est donc de 29.*

#### **Parc d'activités de Kervoasdoué Ouest :**

##### **Cession de terrain à EB TRANS**

Par délibération en date du 4 mars 2010, le conseil communautaire a décidé de céder à EB TRANS, avec faculté de substitution, une partie de la parcelle cadastrée A1573 sise sur le parc d'activités de Kervoasdoué Ouest pour une surface de 12 687m<sup>2</sup> environ. EB TRANS ne souhaite acquérir que 8 986m<sup>2</sup> environ.

#### **Il est proposé au conseil communautaire :**

- D'accepter de diminuer la surface à céder de 12687m<sup>2</sup> environ à 8986m<sup>2</sup> environ, étant entendu que tous les autres termes de la délibération du 4 mars 2010 restent applicables.

#### **UNANIMITE POUR**

##### **Participation - acquisition de bâtiment par le garage solidaire**

Le garage solidaire a démarré son activité en octobre 2007. L'association « Moto club des montagnes noires », loue ainsi un bâtiment de 700 m<sup>2</sup> sur le parc d'activités de Kervoasdoué à Carhaix. Le garage répare et vend des véhicules. La clientèle est composée de personnes en précarité. Il emploie pour ce faire 15 personnes en insertion. Il a donc un rôle à la fois économique et social.

L'association projette d'acquérir le bâtiment qu'il occupe actuellement sur le parc d'activités de Kervoasdoué à Carhaix. A travers l'acquisition du bâtiment le garage solidaire souhaite diminuer et à terme supprimer les loyers versés.

Le propriétaire est vendeur au prix de 200 000€ et le garage sollicite une subvention auprès de la communauté.

**Il est proposé au conseil de se prononcer sur :**

- **Le versement d'une participation de 20 000€ à l'association « Moto Club des Montagnes Noires » dans le cadre de l'acquisition du bâtiment cadastré A 1007 et A1056 sis sur le parc d'activités de Kervoasdoué**
- **L'insertion dans l'acte, d'un privilège de prêteur de deniers au profit de Poher communauté à hauteur de 20 000€ pour une durée de 5 ans**
- D'autoriser le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision

### **UNANIMITE POUR**

#### **Plijadour - tarif Pass Loisirs**

Par délibération en date du 26 février 2009, le conseil a approuvé la mise en place d'un Pass'Loisirs sur le territoire du Poher.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, le conseil avait décidé, le 14 mai 2009, la création d'un tarif Pass'Loisirs pour l'Espace Aqualudique du Poher correspondant à une réduction de 10 % sur le tarif individuel adulte et enfant. Ce tarif est entré en vigueur à compter du 15 juin 2009, valable jusqu'au dimanche 03 janvier 2010.

Le dispositif Pass loisirs ayant été reconduit, il est proposé de maintenir le tarif instauré en 2009, à savoir :

Tarif Pass Loisirs Adulte : 4.05€  
Tarif Pass Loisirs Enfant : 3.40€

### **UNANIMITE POUR**

#### **SPANC – Mise à jour du règlement intérieur**

Les dispositions introduites par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ont conduit à adopter de nouveaux textes réglementaires.

Dans le cadre de l'assainissement non collectif, le dispositif réglementaire a été stabilisé par la publication de 3 arrêtés au JO le 9 octobre 2009 : l'un relatif aux prescriptions techniques, le second sur les missions de contrôles des communes et le dernier sur l'agrément des personnes réalisant les vidanges et la prise en charge des matières extraites des installations.

Pour assurer la mise en application de ces arrêtés, il est proposé au conseil de valider le projet de révision du règlement intérieur du service SPANC en amont de la mise en œuvre des contrôles périodiques de bon fonctionnement.

### **UNANIMITE POUR**

#### **Ecole de musique du Poher – montant des droits d'inscription pour l'année scolaire 2010/2011.**

Il est proposé au conseil de se prononcer sur les montants des droits d'inscription annuels à l'école de musique du Poher pour l'année scolaire 2010/2011 :

en cas d'un nombre de demande d'inscriptions supérieur au nombre de places disponibles :

Les critères pris en compte pour l'inscription à l'école de musique sont par ordre de priorité :

- *inscription l'année précédente*
- *appartenance au territoire de Poher communauté*
- *date et heure d'inscription à compter de la date d'ouverture de la période d'inscription.*

**Droits d'inscriptions annuels  
Année scolaire 2010/2011**

<b>Poher communauté</b>				
TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	Culture Musicale seule ou Pratique collective seule (Chorale, atelier irlandais etc.) ou Eveil-Initiation	"CURSUS" Culture Musicale + Instrument + Pratique collective et "PARCOURS PERSONNALISE"* Instrument + pratique collective	Supplément double instrument
1	0-200	45,00 €	45,00 €	22,50 €
2	201-250	55,00 €	70,00 €	35,00 €
3	251-300	55,00 €	100,00 €	50,00 €
4	301-350	55,00 €	130,00 €	65,00 €
6	351-410	55,00 €	160,00 €	80,00 €
7	411-457	55,00 €	192,00 €	96,00 €
8	458-560	55,00 €	225,00 €	112,50 €
9	561-680	55,00 €	260,00 €	130,00 €
10	681-750	55,00 €	290,00 €	145,00 €
11	751-900	55,00 €	320,00 €	160,00 €
12	901-1100	55,00 €	350,00 €	175,00 €
13	PLUS DE 1101	55,00 €	400,00 €	200,00 €

**Calcul du quotient familial :**

quotient familial = (revenus annuels + allocations familiales annuelles/12)x nombre de parts (1 part par personne au foyer)

Culture musicale = Formation Musicale - Eveil Musical - Initiation / Le chant est considéré comme un instrument

**\*Parcours personnalisé pour adultes à partir de 20 ans**

les adhérents du Bagad de carhaix bénéficient d'une réduction de 50%

<b>Tarifs indépendants du Quotient Familial</b>		
<b>Hors Poher communauté</b>	Cursus ou Parcours personnalisé*	450,00 €
	Culture Musicale seule, Pratique collective seule, Eveil-Initiation	80,00 €
	Supplément double instrument	225,00 €
Si départ avant le 01 novembre	1/3 des droits d'inscription annuels	Les élèves <b>internes</b> des lycées bénéficient du tarif "Poher Communauté"
Si départ après le 01 novembre	Les droits d'inscription sont dus intégralement	

**UNANIMITE POUR**

## Ecole de musique du Poher – approbation du projet d'établissement et autorisation au Président à signer la convention avec le Conseil Général du Finistère.

Suite au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de l'école de musique à Poher communauté, un comité technique et pédagogique a été constitué en vue de l'élaboration du projet d'établissement. Ce comité était composé d'élus de Poher communauté, de la directrice, du directeur de l'école de musique, de la coordinatrice, de Musique et Danse en Finistère et des partenaires locaux (CLAJ, Bagad, Glenmor).

Le projet d'établissement fixe les orientations du développement de l'école de musique pour les 4 années à venir et doit s'inscrire dans les orientations ministérielles et les objectifs fixés par le schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

Le projet d'établissement proposé par le comité technique et pédagogique et validé par le bureau communautaire du 29 avril 2010, est constitué des actions suivantes :

- mise en place d'un nouveau fonctionnement : un conseil d'établissement, un conseil pédagogique, mise en place de groupes de travail avec les professeurs pour la réalisation du projet pédagogique de l'établissement, création de départements (musique classique, musiques traditionnelles, interventions en milieu scolaire, musiques actuelles, voix/culture musicale) avec des professeurs coordinateurs de département.
- mise en place de cursus pédagogiques, d'auditions pédagogiques mensuelles, journée portes ouvertes annuelle...
- Projet de création d'un ensemble semi-professionnel d'esthétique classique « l'ensemble instrumental du Poher »
- Développement de partenariats avec le CLAJ, le Glenmor et le Bagad de Carhaix.

Le projet d'établissement tel que proposé ci-dessus permet de bénéficier d'un accompagnement financier du Conseil Général du Finistère dans le cadre d'une convention de partenariat quadriennale telle que présentée en annexe.

**Il est donc proposé au conseil :**

- **D'approuver le projet d'établissement de l'école de musique du Poher tel que présenté en annexe (annexe 1 de la convention d'objectifs avec le conseil général)**
- **D'autoriser le Président à signer la convention quadriennale avec le conseil général du Finistère.**

### **UNANIMITE POUR**

#### **Ecole de musique du Poher – parc instrumental – plan de financement**

Dans le cadre des interventions musicales en milieu scolaire, les intervenants se servent d'un certain nombre d'instruments d'étude, supports pédagogiques indispensables pour leurs cours.

Il est donc proposé d'acquérir du matériel pédagogique pour les interventions en milieu scolaire pour un montant estimé à 13 256 € TTC.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2010.

Ce parc instrumental sera constitué de :

Harpe, guitare d'étude, violoncelles, yukulélés, contrebasses, xylophones, djembés, saxophones, claviers numériques, etc...

Dans le cadre du développement des actions de l'école de musique intercommunale, il est possible d'obtenir l'accompagnement financier du Pays Centre Ouest Bretagne au titre du contrat de pays-enveloppe 3 et du programme européen Leader.

Le plan de financement serait donc le suivant :

<b>DEPENSES TTC</b>		<b>RECETTES</b>	
Matériel pédagogique	13 256 €	Contrat de pays (30% du TTC)	3 976.76 €
		Leader (30% du HT)	3325.05 €
		FCTVA	2052.30 €
		autofinancement	3901.89 €
<b>Total</b>	<b>13 256 €</b>		<b>13 256 €</b>

Il est proposé au conseil :

- D'approuver l'acquisition de matériel pédagogique pour les interventions en milieu scolaire tel qu'exposé ci-dessus ;
- D'approuver le plan de financement de cette acquisition ;
- D'autoriser le président à signer les pièces correspondantes et à engager les dépenses afférentes.

## **UNANIMITE POUR**

### **Décisions modificatives n°1– Budgets 2010**

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2010, il est proposé au Conseil de se prononcer sur les décisions modificatives détaillées ci-après et relatives au budget principal, au budget annexe des opérations hors taxes, et au budget ordures ménagères.

#### **Budget principal**

Section d'investissement

##### Inscription des dépenses numérisation du cadastre

	Dépenses	Recettes
202 – numérisation du Cadastre	17 700 €	
2184-020 - mobilier	- 2 000 €	
2188- 020 – autres immobilisations corporelles	- 5 000 €	
2158–056–90 – installations, matériel, outillages	- 5 400 €	
2181–069–90 – installations générales, agencement et aménagement divers	- 5 300 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	

##### Inscription du fonds de concours destiné au garage solidaire

	Dépenses	Recettes
2042-90 Subvention d'équipement	20 000 €	
020 – Dépenses imprévues	- 11 000 €	
2158-413 – autres immobilisations corporelles	- 1 000 €	
205–020 Concessions et droits similaires	- 1 357 €	
2317-95 – immo reçues mises à disposition	- 2 000 €	
2183-522 – matériel de bureau et matériel informatique	- 2 000 €	
2315-053-70 – installations, matériel et outillages techniques	- 2 643 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	

##### Etude de développement de la Zone « Route de Rostrenen »

	Dépenses	Recettes
65734-90-Subventions de fonctionnement aux communes	-5000 €	
023-020-Virement à la section d'investissement	5 000 €	
021-020-Virement de la section de fonctionnement		5 000 €
2031-90-Frais d'études	5 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>

#### **Budget ordures ménagères**

Section de fonctionnement

Versement d'une subvention à l'association « Peuples solidaires » pour la promotion du tri sélectif lors du festival des Vieilles Charrues

	Dépenses	Recettes
6574 – Subventions de fonctionnement aux associations	500 €	
7331 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		500 €
<b>TOTAL</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>

## Budget des opérations hors taxes

Section d'investissement

Travaux d'aménagement intérieur du Bar-Alimentation du Moustoir

	Dépenses	Recettes
2313-041-90-Constructions-Commerce du Moustoir	3000 €	
2315-042-90-Installations matériel et Outillage-ZAC de la Villeneuve	-3000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### UNANIMITE POUR

#### Constitution de provisions pour risques et charges financiers

Par délibération du 25 mars 2010, Poher communauté a décidé d'opter pour le régime des provisions budgétaires.

Compte-tenu des risques liés aux créances impayées de la pépinière d'entreprises, il est proposé au Conseil de constituer une provision d'un montant de 13 900 € sur le budget Hors Taxes, visant à couvrir l'éventuelle admission en non-valeur des loyers impayés.

Par ailleurs, la création des budgets annexes de lotissement « Kervoasdoué Ouest » et « Kerhervé Est » nécessite l'anticipation des moins-values constatées sur la vente de terrains aménagés lors de la clôture des opérations d'aménagement. Au titre de l'exercice 2010, il est proposé au Conseil de constituer une provision d'un montant de 210 000 € sur le Budget Principal.

### UNANIMITE POUR

#### Personnel – modification du tableau des effectifs

Il est proposé au conseil d'approuver les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Motif de la modification	Création de poste	Suppression de poste	Date d'effet
Avancement de grade	Rédacteur principal territorial, cat. B, temps complet (effet au 1 <sup>er</sup> juillet 2010)	Rédacteur territorial, cat. B, temps complet	1 <sup>er</sup> juillet 2010
	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe, Cat. C, temps complet (effet au 1 <sup>er</sup> juillet 2010)	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe, Cat. C, temps complet	1 <sup>er</sup> juillet 2010
	Ingénieur territorial, Cat A, temps complet (effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2011)	Technicien supérieur chef cat B, temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Ttitularisation	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe, temps complet (SPANC)	Contrôleur de travaux (SPANC)	1 <sup>er</sup> septembre 2010
Evolution de postes	Assistant spécialisé en enseignement artistique, Cat B, temps complet (coordination musique)	Attaché territorial, Cat A, temps complet	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Suppression de poste		Animateur territorial, cat B, (direction de la maison de l'enfance)	1 <sup>er</sup> juillet 2010
Création dans le cadre du développement de l'école de musique	Assistant spécialisé en enseignement artistique – violoncelle, temps non complet 3 h hebdo		1 <sup>er</sup> juillet 2010
	Assistant spécialisé en enseignement artistique – flûte traversière, temps non complet 3 h 20 hebdo		1 <sup>er</sup> juillet 2010
	Assistant spécialisé en enseignement artistique, Cat B, temps complet (Dumiste)	Assistant spécialisé en enseignement artistique à temps non complet, 14 heures hebdomadaires	1 <sup>er</sup> juillet 2010 pour la création et 30 septembre pour la suppression

## UNANIMITE POUR

### Accueil collectif du jeune enfant – motion de soutien à la crèche GALIPETTE et de refus du projet de décret gouvernemental.

Un projet de décret modifiant l'accueil du jeune enfant dans les crèches va être publié très prochainement par le gouvernement.

Ce texte représente une dégradation des dispositifs existants en prévoyant notamment une augmentation du nombre d'enfants par encadrant et un abaissement de la qualification des personnels.

Le personnel de la « Crèche Galipette », comme dans de nombreuses autres structures, s'est mobilisé à plusieurs reprises contre cette réforme. Elle représente une attaque contre les lieux d'accueils de la petite enfance en particulier et contre les services publics en général.

Sur notre territoire, la qualité de l'accueil au sein de la « Crèche Galipette » représente un service apprécié des familles et participe à la dynamique d'installation de jeunes couples.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil de bien vouloir apporter son soutien à la « Crèche Galipette » et de refuser le projet de décret gouvernemental modifiant les conditions de l'accueil collectif du jeune enfant.

## UNANIMITE POUR

### Décisions du bureau prises par délégation du conseil - information

#### Marchés en procédure adaptée

Objet	date	Fournisseur	Montant
Commerce de Cléden – assurance dommages ouvrage	1 <sup>er</sup> avril 2010	AXA - Philippe Parlier Carhaix	<b>Dommage ouvrage + assurances complémentaires : 1.113%</b> <b>Constructeur non réalisateur : 0.123%</b> <b>Cotisation prévisionnelle : 8288.92 €</b>
ZA de Kervoasdoué Ouest – travaux tranche 2 -	29 avril 2010	Ets BRUNEAU (Lot n°1 Terrassements-empierrements revêtements )	<b>128 319.05 € HT</b>
		<b>Ets SPARFEL (Lot N°2 Espaces verts )</b>	26 558.73 € HT
		Ets TOULGOAT (Lot n°3 réseaux eaux pluviales-usées et potable)	58 429.00 € HT
<b>Hep le Bus – choix du prestataire – période de mai à décembre 2010.</b>	29 avril 2010	Cat - CFTA	<b>56 192.64 € TTC (offre de base + option 2 variantes 1 et 2)</b>
<b>Numérisation du cadastre</b>	29 avril 2010	Société GESCAD	<b>17 512.85 € TTC</b>
<b>Accord cadre mono attributaire -Conception graphique</b>	29 avril 2010	Société ATTITUDE GRAPHIQUE	
<b>Accord cadre multi-attributaire – travaux d'impression.</b>	29 avril 2010	Imprimeries PRIM – ARAMIS et CLOITRE IMPRIMEURS	
<b>Création d'un site internet touristique – choix du prestataire</b>	20 mai 2010	Bureau AXETIC	<b>25 920 € HT</b>

## Emprunts

Objet	date	Fournisseur	Montant
Ligne de trésorerie –choix de l'établissement bancaire	29 avril 2010	Caisse d'épargne	<i>Taux euribor 1 semaine + 0.58 % sur 365 jrs</i>
Emprunt pour le commerce de Cléden (367 850 €)	20 mai 2010	BCME	<i>Taux fixe de 3.43% à échéances trimestrielles sur 15 ans</i>
Emprunt pour l'atelier relais SMV (408 159 €)	20 mai 2010	Crédit Agricole	<i>Taux euribor 3 mois moyenné + 0.28%</i>

## Conventions d'un montant inférieur à 10 000 €

Objet	date	Fournisseur	Montant
Conseil en énergie	20 mai 2010	ALECOB	<i>1400 € / an sur 3 ans</i>
Définition d'un plan climat énergie	20 mai 2010	ALECOB	<i>0.10 €/habitant/an sur 2 ans</i>